



Retour vl, apres mission en camion

Par **pat de brest**, le **21/02/2010 à 16:15**

Bonjour, rnvoila je travaille dans une société de transport frigorifique , et cette semaine en chargement de retour j'avais deux client à faire , donc j'ai commencer ma journée à 20h00 et fini le lendemain matin à 09h30 ce qui fait une amplitude de 13h30 je me suis en coupure donc à 09h30 et à peine deux heures après un autre chauffeur de la société ou je travaille est venu me reveillé pour prendre possession du camion pour faire une autre mission , suite à ce réveille pénible (bah oui même pas deux heures de sommeil!) j'ai rassembler mes affaires et pris la voiture de société avec laquelle le chauffeur m'a rejoint pour me remplacer , le voyage de retours vers l' entreprise à durée une heure et demi , question :rnest-ce légale ? rnen cas d'accident comment ça se passe? rndéja au niveaux de l'amplitude :13h30 +2h de coupures+1h30 de trajet en voiture: en tous 17h00 rnsi je me fait arreter je risque quoi? rnet le donneur d'ordre de l'entreprise risque t'il quelque chose?rnm merci de me répondre vus que c'est de plus en plus fréquents dans la société ou je travaille